



Liste des pièces à fournir Pour déposer ou renouveler votre demande de logement social

Votre demande a une durée de validité d'un an à compter de son enregistrement. Il vous appartient de veiller à la renouveler chaque année.

Votre identité (et celle du co-demandeur) :

- Pièce d'identité

Votre domiciliation (et celle du co-demandeur) :

Vous êtes locataire :

- Dernière quittance de loyer

Vous êtes hébergé(e) : *l'adresse de l'hébergeant doit figurer sur les documents*

- Justificatifs de la situation avant hébergement : attestation de fin de bail ou tout autre justificatif utile
- attestation d'hébergement

Vos ressources (et celle du co-demandeur) :

Avis (ou justificatif) d'impôt sur le revenu :

- 2020 sur les revenus de l'année 2019
- 2019 sur les revenus de l'année 2018

Pour les personnes qui résidaient à l'étranger : fournir des extraits de rôle

Autres justificatifs liés à une situation particulière :

- Recours Droit au Logement Opposable (DALO), hébergé par le 115, justificatif de la vente du logement par le propriétaire,.....ou tout justificatif utile.

Service logement - habitat

Hôtel de ville, 1er étage, 1 place de l'hôtel de ville, 93430 Villetaneuse

Tél : 01 85 57 39 52

Contact e-mail : logement@mairie-villetaneuse.fr

Site internet : www.mairie-villetaneuse.fr